

Le jeudi 13 octobre 2022, à 10 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en la salle du conseil municipal de la mairie de Ploudalmézeau, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR.

Etaient présents les délégués suivants : Anne BESCOND, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Marie-Annick CREAC'HCADDEC, Nadège HAVET, François-Xavier IMBERDIS, Lucien KEREBEL, Marguerite LAMOUR, Olivier LE FUR, Gilles MOUNIER, René PAUGAM, Yves ROBIN, André TALARMIN, Guy TALOC, Michel TANNE

Etaient absents : Christophe BELE, Thierry GAUDEC, Marc JEZEQUEL, Olivier MARZIN, Jean-François TREGUER

Avaient donnée pouvoir : Bernard BRIANT, Pascal CORNIC, Daniel GODEC, Jean JEZEQUEL, Véfa KERGUILLEC, Chantal SOUDON

Date de convocation : 05/10/2022

Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 jusqu'au point II, puis 15 au point III Nombre de votants : 14 puis 15

Madame la Présidente salue l'assemblée réunie dans la salle du conseil municipal de la mairie de Ploudalmézeau et procède ensuite à l'appel. Puis, elle soumet le procès-verbal de la précédente plénière du 21 juin 2022 à l'approbation de l'assemblée : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente expose ensuite aux membres l'ordre du jour de la séance.

I. STATUTS / GOUVERNANCE/ ADMINISTRATION

- Rapport d'activités 2021 (délibération)
- Avenant de renouvellement 2022-2027 de la convention constitutive du GIS CRESEB (délibération)
- Exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques

II. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- RAD et RPQS 2021 (délibérations)
- Production d'Eau Potable : point de situation au 31/08/2022
- Projections financières 2023 : PPI-AEP, TVA, prix
- Point d'avancement sur les travaux et études en cours

III. SAGE BAS-LEON ET PROGRAMMES OPERATIONNELS : informations et délibérations

- Informations sur les actions/opérations en cours
- Breizh Bocage : Convention participation TRX 22-23 avec la CCPA et BM (délibérations)

IV. AFFAIRES DIVERSES

I. STATUTS / GOUVERNANCE / ADMINISTRATION

La Présidente informe l'assemblée des échanges et réflexions en cours sur plusieurs dossiers importants.

Délibération n°18 : Approbation du Rapport Activités - Année 2021

La Présidente informe l'assemblée que le Syndicat est tenu d'adresser chaque année, au Président de chaque EPCI membre et au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Les Présidents ou Maires des collectivités adhérentes doivent le présenter à leurs assemblées plénières. Ce rapport reprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens et à la mise en œuvre des programmes du Syndicat. Le rapport sera consultable sur le site internet. Après en avoir présenté les points essentiels, la Présidente le soumet à l'assemblée.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

- **Exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le périmètre de l'EPAGE**

La Présidente informe l'assemblée de l'avancée des procédures lancées par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et la Communauté de Communes du Pays des Abers délèguent l'exercice de la GEMA au Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL) d'ici la fin d'année 2022. L'objectif est que le SEBL conserve le statut du label EPAGE en 2023.

Délibération n°19 : Avenant à la convention constitutive du GIS_CRESEB : renouvellement 2022-2027

La Présidente rappelle que le Syndicat des eaux du Bas-Léon est membre du GIS depuis 2015 en tant que structure porteuse de l'animation et de la mise en œuvre d'un SAGE. La Présidente mentionne également que le Vice-Président en charge des milieux aquatiques est membre du GIS en tant que président de la CLE. La Présidente a été désignée comme représentante du Syndicat au sein du Conseil de groupement du CRESEB.

La 2nde convention constitutive du GIS CRESEB couvrait la période 2016-2021. Il convient ainsi de renouveler le GIS CRESEB pour la période 2022-2027 en mettant à jour les membres et partenaires du GIS. De cela, il convient également d'intégrer les EPCI et les syndicats mixtes ayant récupéré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.

Suite au renouvellement des instances du Syndicat en 2020, il convient de désigner un nouveau référent relais pour participer aux travaux du Comité Scientifique Technique (CST).

La Présidente soumet à l'approbation des délégués la désignation de Christophe BELE, 1er Vice-Président comme référent relais pour participer aux travaux scientifiques et techniques du CST. Elle propose à l'assemblée la possibilité de lui donner pouvoir pour signer l'avenant à la convention constitutive du GIS tel que présenté et pour représenter le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon au sein du Conseil de groupement du CRESEB.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

II. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Délibération n°20 : Production et transport d'eau potable – Rapport Annuel du Délégué – Année 2021

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Après présentation de ce rapport par le délégué SUEZ, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation du Rapport Annuel du Délégué relatif au service de Production et transport d'eau potable pour l'année 2021.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

Délibération n°21 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Production d'eau potable – Année 2021

Le Vice-Président en charge de l'eau potable présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2021. Ce rapport est mis à disposition du public au siège du Syndicat et sera diffusé sur son site internet. La Présidente soumet le RPQS à l'approbation des délégués.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

III. SAGE BAS-LEON ET PROGRAMMES OPERATIONNELS

Délibération n°22 : Breizh-Bocage Aber Wrac'h Aval – Convention de participation financière de la CCPA aux travaux 2022-2023

La campagne 2022-2023 représente, sur le BV Aber Wrac'h en aval de la prise d'eau, 3 484,5 m de plantations et 1 711 m de talutage chez 3 agriculteurs sur les communes de Plouguerneau et Lannilis. Le budget prévisionnel relatif à ces travaux et aux entretiens annuels qui suivront a été évalué à 41 486.13 € HT soit 49 583.09 € TTC.

Le Vice-Président en charge des espaces terrestres propose d'établir une convention au titre des travaux 2022/2023 entre le SEBL et la CCPA spécifiant les modalités de participation financière de la CCPA comme suit :

- travaux : versement d'un acompte à hauteur de 50 % du reste à charge prévisionnel, à la signature de la convention, puis versement du solde après réception du solde des subventions. Le SEBL établira un DGD.
- entretien sur 4 ans : chaque année, versement annuel du reste à charge après réalisation de l'entretien et réception des subventions. Le SEBL établira un DGD.

Cela représente pour la campagne 2022-2023 environ 11 300 € pour les travaux de plantation et de talutage ainsi que 5 100 € pour les opérations d'entretien sur 4 ans.

À l'unanimité, les délégués autorisent la Présidente à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

Délibération n°23 : Breizh-Bocage, têtes de bassin versant Aber Ildut – Convention de participation financière de BM aux travaux 2022 2023

Dans le cadre du programme Breizh-Bocage, établi sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL) à l'échelle des bassins versants de l'Aber Wrac'h et de la Flèche, une 6^{ème} campagne de travaux bocagers est engagée sur la période 2022-2023 à partir d'octobre 2022.

Pour cette campagne 2022-2023, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon portera le programme Breizh-Bocage sur les têtes de l'Aber Ildut, territoire de Brest Métropole - communes de Plouzané et Guilers.

Le budget prévisionnel relatif à ces travaux et aux entretiens annuels qui suivront a été évalué à 50 148.50 € HT soit 59 828.05 € TTC.

Le Vice-Président en charge des espaces terrestres propose d'établir une convention au titre des travaux 2022/2023 entre le SEBL et BM spécifiant les modalités de participation financière de Brest Métropole comme suit :

- travaux : versement d'un acompte à hauteur de 50 % du reste à charge prévisionnel, à la signature de la convention, puis versement du solde après réception du solde des subventions. Le SEBL établira un DGD.
- entretien sur 4 ans : chaque année, versement annuel du reste à charge après réalisation de l'entretien et réception des subventions. Le SEBL établira un DGD.

Cela représente pour la campagne 2022-2012 environ 12 310 € pour les travaux de plantation/talutage ainsi que 7 400 € pour les opérations d'entretien sur 4 ans.

À l'unanimité, les délégués autorisent la Présidente à signer la convention avec Brest Métropole.

Vote : 0 contre, 0 abstention : Avis favorable à l'unanimité

IV. AFFAIRES DIVERSES

D'un point de vue financier, Madame La Présidente évoque que le Syndicat des Eaux du Bas Léon a eu un contrôle de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) sur l'attribution d'aides européennes pour l'appel à projet trame verte et bleu.

Au niveau des Ressources Humaines, Madame la Présidente mentionne que le recrutement d'un chargé de mission AEP se poursuit.

Dans un contexte d'inflation, Madame la Présidente exprime aux délégués que chaque agent recevra à titre individuel et exceptionnel une prime de 250 €.

Madame la Présidente rappelle également les dernières réunions depuis le comité du 21 juin 2022 et conclut en présentant l'agenda du dernier trimestre 2022 du Syndicat des Eaux du Bas-Léon.

A 11h59, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

La Présidente,



Marguerite LAMOUR

Annexe : Liste des présents et excusés

Titulaires						
Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent	Excusé	Pouvoir
Monsieur	Christophe	BELE	CLCL		X	
Madame	Anne	BESCOND	Haut-Léon Communauté	X		
Monsieur	Bernard	BRIANT	CCPI		X	À Stéphane CORRE
Monsieur	Christophe	COLIN	CCPI	X		
Monsieur	Pascal	CORNIC	CLCL		X	A René PAUGAM
Monsieur	Stéphane	CORRE	CCPI	X		
Madame	Marie-Annick	CREAC'HCADEC	CCPA	X		
Monsieur	Thierry	GAUDEC	Commune de Tréfleze		X	
Monsieur	Daniel	GODEC	CCPA		X	À Marie-Annick CREAC'HCADEC
Madame	Nadège	HAVET	CCPA	X		
Monsieur	François- Xavier	IMBERDIS	CLCL	X		
Monsieur	Jean	JEZEQUEL	CCPL		X	A Anne BESCOND
Monsieur	Marc	JEZEQUEL	Syndicat du Spernel		X	
Monsieur	Lucien	KEREBEL	CCPI	X		
Madame	Véfa	KERGUILLEC	Brest Métropole		X	A Marguerite LAMOUR
Madame	Marguerite	LAMOUR	CCPI	X		
Monsieur	Olivier	LE FUR	CCPA	X		
Monsieur	Olivier	MARZIN	CCPA		X	
Monsieur	Gilles	MOUNIER	CCPI	X		
Monsieur	René	PAUGAM	CLCL	X		
Monsieur	Yves	ROBIN	CCPI	X		
Madame	Chantal	SOUDON	CCPLD		X	A Guy TALOC
Monsieur	André	TALARMIN	CCPI	X		
Monsieur	Guy	TALOC	CCPA	X		
Monsieur	Michel	TANNE	CLCL	X		
Monsieur	Jean- François	TREGUER	CCPA		X	

Liste des invités

Invités					
Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent	Excusé
Madame	Michèle	ABHERVE	SEBL	X	
Madame	Morgane	CAPRAIS	SEBL	X	
Monsieur	Julien	CHARBONNEL	ARS		X
Madame	Noémi	DEBAT	SEBL	X	
Monsieur	Jean-Marc	GOARNISSON	CD29, SEA		X
Monsieur	Pierre	GUIZIOU	VP AEP CLCL		X
Monsieur	Guillaume	HOEFFLER	DDTM		X
Monsieur	David	LE SCANF	SUEZ	X	
Monsieur	Thierry	MENIL	DGFIP		X
Monsieur	Virginie	PAROT	AELB		X
Monsieur	Christophe	ROSSO	SUEZ		X
Monsieur	Francis	TAILLEBEAU	SUEZ		X
Monsieur	Patrice	UGUEN	SUEZ	X	

